

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 21/01/2022 Séance du : 27/01/2022 Date d'affichage : 07/02/2022
Conseillers élus : 10 Présents : 8 Votants : 9

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept du mois de janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heure trente, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Christian BALIGAND, Marie-Dominique DELORME, Nicolas GUILLAUME, Lucie MORAILLON, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR.

Étaient excusés : Bruno LACORNE, Pierre LIONET représenté par Olivier LORNE

A été désigné secrétaire de séance : Nicolas GUILLAUME

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 10 décembre 2021, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Centre de Gestion

M. le Maire expose le besoin de la Commune d'adhérer au Centre de Gestion afin qu'il prépare des bulletins de paies des employés et des élus.

Le Centre de Gestion se charge également de toutes les déclarations de cotisations aux divers organismes. La facturation de ses services se fait au semestre à hauteur de 10 € par bulletins de paies.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion pour la préparation des paies des employés et des élus.

Assainissement collectif

M. le Maire informe le Conseil que M. Leclerc a été embauché par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier pour s'occuper de l'assainissement collectif (hameaux : Majart et le Clos du Bois). Son rôle est de contrôler les lagunes et eaux pluviales.

Des travaux doivent être réalisés car les lagunes sont en mauvais état ; leur coût prévisionnel s'élève à 45 000 €, dont 30 000 € seront pris en charge par la Communauté de Communes et 15 000 € par la Commune.

Banc pour l'école

M. le Maire informe le Conseil que le lycée Cassin fabrique un banc circulaire qui sera installé autour de l'arbre de la cour de l'école.

Une fixation au sol sera réalisée et le montant du devis s'élève à 300 €.

Toilettes extérieures de l'école

M. le Maire demande au Conseil de réfléchir à l'aménagement des toilettes extérieures de l'école afin d'éviter le gel de la tuyauterie, qui engendre des frais à la Commune.

Règlementation d'utilisation de la salle communale

M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de rédiger un nouveau règlement d'utilisation et de location de la salle communale.

En Effet, suite aux travaux de rénovation réalisés en novembre et compte tenu que le règlement actuel n'est plus à jour, il convient de le reprendre, ainsi que la convention de mise à disposition et de l'envoyer aux différentes associations et de la diffuser sur le site internet de la Commune.

Le règlement et la convention de mise à disposition est en cours de réflexion, ils devraient être finalisés et mis en place fin mars/début avril.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que le 31/01 des travaux de réparation de la chambre-télécom pour le déploiement de la fibre.
- Un arrêté a été déposé pour autoriser le changement du poteau Enedis qui se trouve au hameau de la Pierre, le 4 mars 2022.
- Colonnes incendies : les pompiers indiquent qu'il faut toutes le numéroter.
- Le tracteur de la commune a besoin de nouveaux pneus à l'avant. Des devis seront demandés à DS Pneus de Vendennesse-lès-Charolles et à un autre prestataire.
- Moulin des Arbillons : demande une licence 3. Il convient d'adresser cette demande à la Préfecture pour obtenir cette autorisation.
- Suite à un récent rendez-vous avec les services de l'Inspection académique, la Commune a été informée qu'une nouvelle classe sera ouverte sur le RPI Bourgvilain-St Point à la prochaine rentrée scolaire. Des discussions sont en cours avec St Point au sujet de la localisation de cette nouvelle classe. Une réponse devra être communiquée à l'Inspection au début du mois de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 31 mars 2022 à 19h00.